



DÉLIBÉRATION

du 7 novembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO).</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Agnès LEMARIE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 31 octobre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le - 9 NOV. 2023 Publiée, le 13 NOV. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.7.4	FINANCES <i>Demande de subvention exceptionnelle du tennis de table</i>

Madame Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du portant vote des subventions de fonctionnement aux associations mésangéennes pour 2023 pour un montant de 11 790€.

Cette même délibération précise en outre qu'il peut être attribué en cours d'année des subventions à caractère exceptionnel sur présentation d'un argumentaire, cette attribution nouvelle nécessitant une délibération spécifique ; 4 210 € sont réservés à ce titre au BP 2023.

Madame le Maire présente au Conseil la **demande de l'Association Tennis de Table de Mésanger du 18 mai 2023 qui souhaite acheter deux tables pour remplacer deux tables cassées. Le montant du devis présenté s'élève à 1 702.08€ HT soit 2 042.50€ TTC**

L'association a sollicité une aide du CD 44 qui a accepté d'allouer une subvention d'investissement d'un montant plafonné à 680 €, soit 33 % du coût total. Il est proposé que la Commune prenne en charge 47% du coût, soit 954,00€.

Le financement serait alors réparti comme suit :

FINANCEUR	TAUX	MONTANT
Département de Loire-Atlantique	33%	680,00€
Commune de Mésanger	47%	954,00€
Association	20%	408.50€

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu la demande présentée par l'Association ;

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 5 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission vie associative – scolaire du 19 octobre 2023 ;

Vu la présentation en commission finances du 24 octobre 2023 ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

► **OCTROYER** une subvention exceptionnelle à l'association ATTM de Mésanger pour 47 % de la dépenses avec un plafond de **954,00 €** crédits à individualiser sur l'article 6574 du BP 2023.

Agnès LEMARIÉ
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

